

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1386

présenté par

M. Boumertit, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boyard, M. Caron,
M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme,
Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes,
Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet,
Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc,
M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élixa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 20, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport visant à dresser un état des lieux de la carte de formations agricoles existantes. Ce rapport fournit une analyse de son maillage territorial et étudie la capacité de la carte de formation actuelle à répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire, de la bifurcation agroécologique et notamment de préservation de la biodiversité et de résilience aux changements climatiques. Il dresse des pistes de développement des formations publiques permettant de concourir à ces objectifs.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-Nupes souhaite que le gouvernement rende un rapport dressant un état des lieux de la carte des formations dispensées dans le domaine de l'enseignement agricole.

Ce projet de loi prétend réformer l'enseignement agricole, tant secondaire que supérieur. Afin de répondre aux principaux enjeux de notre temps que sont l'érosion de la biodiversité, la souveraineté alimentaire et la résilience au changement climatique, il est essentiel de disposer d'un cadre de formation à même de construire une agriculture faisant face à ces défis.

En cohérence avec l'objectif de consolidation et de hausse des effectifs apprenants, ce rapport devrait établir des pistes de développement de la formation agricole publique en prêtant attention à assurer un maillage territorial le plus dense possible et adapté aux besoins des territoires.

Pour cela, nous demandons au gouvernement de remettre un rapport au parlement faisant état de la carte de formation actuelle et des modifications qu'elle devrait connaître pour assurer la souveraineté alimentaire française, préserver la biodiversité et résister aux conséquences du changement climatique.